

Éditorial

Il serait si tentant...



... de ne rien dire.

Par lassitude justement, de toujours dire et redire. Par souci de ne pas perturber des élus qui, nous le savons, sont au travail, les nôtres comme ceux des autres formations.

Pour ne pas donner du "grain à moudre" à une opposition qui a laissé Lambesc à la disposition des lotisseurs, et qui aujourd'hui a beau jeu de crier au loup lorsqu'il s'agit d'en payer l'addition par nos impôts.

Pour ne pas prêter le flanc à ceux qui vont nous accuser d'organiser la division.

Et pourtant...

... Nous ne serions pas Autrement, si à moment donné nous ne disions pas qu'il est temps de revenir à ce qui a fait que 3 équipes

se sont retrouvées sur un deuxième tour des élections municipales pour mettre en commun des projets qui aux dires des uns et des autres n'étaient pas si éloignés.

Il est temps de nous remettre autour de la table pour faire le point sur ce qui a été fait et bien fait, et sans se mentir sur les manques et les échecs. Cette rencontre le maire l'avait souhaitée dès le début du mois de janvier. Nous attendons toujours...

Il est temps que les partenaires de la majorité municipale aient la possibilité de prendre réellement part aux décisions importantes, car pour paraphraser une chronique du Monde de ce jour, c'est "silence dans les rangs!". On peut "distiller des petites phrases, des sous-entendus, mais, surtout ne rien faire connaître des arbitrages".

Il serait normal de pouvoir débattre des choix majeurs qui engagent l'avenir de notre commune, tels que les budgets et les investissements importants en matière d'équipements publics. Normal que tous les élus aient le même niveau d'information, quel que soit le sujet. Normal que chaque adjoint soit étroitement associé aux arbitrages qui concernent sa délégation.

Il est encore temps de renforcer la cohésion de nos équipes et c'est là notre propos.

Mais il faudra un minimum de courage politique... Celui d'aller au-devant des désaccords possibles, de chercher à convaincre plutôt qu'à imposer. Celui d'être ouvert à la discussion avec les partenaires, de prendre des décisions dans l'intérêt général en refusant le clientélisme. Celui de faire fi de sa propre carrière politique pour faire face à ses engagements pour Lambesc et les Lambescains.

Ce sont ni plus ni moins, que les engagements, pris devant vous par Lambesc Autrement en mars 2008.

Sylvère CORBIERE
Président de Lambesc Autrement

Attention! ÉCOLES

À Lambesc pour la rentrée en maternelle 158 enfants sont actuellement inscrits dans chaque école. Même avec une ouverture de classe supplémentaire, il y aura déjà plus de 31 enfants/classe ! Et il reste encore deux mois d'inscriptions...

L'inspection académique indique de son côté que les enfants n'ayant pas 3 ans à la rentrée (soit environ 30 enfants nés entre le 3 septembre et 31 décembre 2007 sur les 2 écoles) ne seront pas comptabilisés et que c'est aux directrices de voir si elles les acceptent.

Bilan des courses : si elles les acceptent, sans ouverture de classe, il y aurait plus de 35 enfants par classe !

Si elles les refusent : c'est la mort programmée des petites sections...

Mais qu'en est-il des enfants ?

- Les crèches n'ont pas prévu de les garder une année de plus et n'auront pas le temps de s'adapter, ni humainement, ni matériellement, ni techniquement.
- Les parents, qui pensaient légitimement que l'éducation nationale assurerait ses engagements, n'ont pas prévu de garder leur nounou une année de plus non plus.

L'inspection académique ne fait rien officiellement... Mais avec ce qu'elle demande aux équipes enseignantes, c'est la suppression des petites sections de maternelles qui est directement visée.

Aucune circulaire n'a été transmise aux directrices, mais ce sont elles qui vont être face aux parents et à la commune. Cela se fait doucement, mais sûrement et ce n'est pas acceptable ni pour les parents ni pour les communes qui sont mises devant le fait accompli et doivent au dernier moment trouver des solutions dans l'urgence.

Sous le bon prétexte de faire des économies budgétaires, on est en train de casser un système qui prépare les enfants à l'apprentissage des savoirs, et qui permet de déceler et surtout de corriger très précocement les problèmes éventuels et d'éviter bon nombre d'échecs scolaires. Les économies réalisées ici pourraient nous coûter bien plus cher au bout du compte.

Caroline DESMONS

L'école de demain se conçoit aujourd'hui

L'implication d'une municipalité dans l'éducation et l'accueil des jeunes à l'école est un reflet de sa vision de l'avenir et de l'importance qu'elle y accorde. La politique « Éducation et petite enfance » comporte deux axes principaux. Les actions vers les enfants en liaison avec la crèche, l'école, le périscolaire, et la gestion matérielle des équipements.

Les actions

Actuellement, de nombreuses actions sont menées, citons entre autres :

- La mise en place d'un livret destiné aux enseignants ou assistantes maternelles qui réunit des activités pour les enfants que les services municipaux peuvent soutenir. (cf. sur notre site internet)
- La réalisation du Plan de Déplacements des Établissements Scolaires (PDES), en lien avec les futurs Plan de Déplacement Urbain et Plan Local d'Urbanisation. Ce travail indispensable à la sécurité des déplacements scolaires a été fait et des travaux concrets déjà réalisés.
- L'action inter écoles C.A.S.P.A.T. (Course de l'Amitié Scolaire, Pensons À Toi) menée par les écoles et soutenue par le service jeunesse et sport.
- Une action globale avec toutes les écoles autour de l'environnement avec la plantation de végétaux au square Roulin par exemple en coordination avec le service Paysages.
- Le projet Lavaldenan avec 2 CE2 pour la sauvegarde et l'entretien des rivières sauvages.
- Le projet de la Barben en vélo soutenu par les intervenants sport et la police municipale.
- Les activités sur le temps méridien qui ont un vif succès, toujours liées au sport, à la santé et à l'anglais (soutenu aussi par la distribution de dictionnaires ludiques anglais pour les enfants terminant leur CM2!).
- Un soutien à l'association Marchons vers l'école, qui permet à de nombreux enfants de se rendre à leur école à pied et ainsi de sensibiliser l'ensemble de la population sur l'impact de nos déplacements, mais surtout de montrer qu'il est possible de faire autrement et de changer nos comportements.
- Et encore des projets intergénérationnels en vue (comme faire manger des enfants de la Ventarelle au foyer repas)...

Pour autant, ces actions sont menées sous la seule impulsion de l'ad-jointe en charge de ces dossiers, certes avec le soutien de l'ensemble des services municipaux sollicités, mais nous pensons pour notre part que ce dossier mériterait pour le moins, eu égard à d'autres services plus communicants, un service école et petite enfance digne de ce nom.

La gestion

Partie importante de la politique locale, la gestion des écoles est primordiale pour un bon équilibre social et pour l'avenir de nos enfants.

Un bref rappel du fonctionnement des écoles primaires.

- La commune a la charge des écoles publiques. Elle est propriétaire des locaux et en assure la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement. » (article L212-4 du code de l'éducation). Les personnels de service, chargés de l'entretien des locaux ou du gardiennage, les agents territoriaux spé-

cialisés des écoles maternelles (ATSEM) sont des personnels municipaux. Les intervenants extérieurs à l'éducation nationale, personnel périscolaire et animateurs sont eux aussi des employés municipaux.

- L'État a la charge de la rémunération des personnels enseignants ainsi que des droits dûs en contrepartie de la reproduction par reprographie à usage pédagogique d'oeuvres protégées (article L212-4 du code de l'éducation).
- Les services de l'éducation nationale sont responsables de l'ouverture et de la gestion pédagogique des classes, contenus et enseignants.

Cette gestion bipartite des écoles nécessite une étroite collaboration entre les services et une anticipation continue des besoins. Les politiques immobilières menées précédemment ont de manière prévisible fait augmenter la population. Faute d'avoir mené en parallèle une réflexion sur l'impact de cette politique sur les écoles, la situation actuelle est que nos écoles sont « pleines ».

Pour répondre rapidement aux besoins actuels et futurs, différents travaux d'équipement vont être rapidement menés :

- Crèche modulaire qui doit être déplacée après la construction d'une crèche dans les hauts de Lambesc.
- Maternelle Ventarelle : remise en état de la toiture et adaptation des équipements pour l'accueil d'enfants à mobilité réduite.
- Maternelle « Les écurieuls » : extension d'une classe, un dortoir, une salle bibliothèque et informatique. Dans un an ouverture d'une septième classe prévue. Insonorisation de la salle de cantine.
- Prévert : insonorisation des classes et remise à niveau de l'installation électrique.
- Van Gogh : création de toilettes extérieures autonettoyantes cette année. Extension prévue de deux classes supplémentaires avec agrandissement de la salle des professeurs, livraison prévue en 2011. Implantation de la cuisine centrale et si possible d'un réfectoire, car agrandir une école signifie que les infrastructures communes ne sont plus assez grandes.
- Cuisine centrale : ouverture prévue en 2012, destinée aux écoles, foyer repas, crèche halte-garderie et accueil de loisirs sans hébergement.
- Informatisation : en liaison avec le nouveau service informatique, mise à disposition de 15 ordinateurs portables pour les écoles maternelles.

Ceci étant dit et ces réponses indispensables étant réalisées, on l'espère dans un esprit et une gestion environnementalement durables, on constate que nos écoles et leurs équipements ont, pour certaines, un âge respectable et que les adaptations faites pour les réaménager auront leurs limites.

Il nous paraît donc prioritaire qu'une réflexion soit menée dès aujourd'hui pour envisager la création d'un groupe scolaire moderne, disposant d'équipements contemporains répondant aux nouvelles normes environnementales et adaptés à l'éducation de nos futurs enfants. Ce projet devrait être un modèle de concertation et de mobilisation de l'ensemble des services et acteurs concernés.

François LAUBEUF

Commissions extramunicipales

La majorité municipale s'était engagée par la voix de ses candidats, à activer des commissions extra municipales, quel que soit celui qui serait élu maire.

Cela faisait partie du projet. Nous devons hélas constater qu'il n'y a toujours rien en vue de ce côté là...

Il n'est sans doute pas trop tard pour bien faire.

Dans de nombreux domaines de la vie municipale, on pourrait demander un peu plus souvent l'avis de nos concitoyens, y compris les plus jeunes (les projets de chacun prévoyaient d'ailleurs la création d'un conseil municipal

des jeunes). Cela s'est déjà fait en matière d'urbanisme, par le biais de réunions de quartier, ou de réunions obligatoires pour information et débat concernant le PLU.

Il nous reste à amplifier ces initiatives, afin d'être en cohérence avec nos engagements.

François LAUBEUF

La parité

On naît de la chair de nos mères, des rêves de nos pères.
Dis papa, c'est comment que tu nous rêvais ?

Dis maman, t'as jamais eu envie de sortir tes griffes ?

Vie ou carcan ? Prisonnière de jolie gaine, je dégaine !



La parité, c'est quoi ? Force est de constater que, dans ce domaine, les choses avancent trop doucement. Lisez les droits de la femme et de la citoyenne (Olympe de Gouges 1791) : « Si la femme a le droit de monter sur l'échafaud ; elle doit avoir également celui de monter à la Tribune. » Pour la petite histoire, elle fut guillotinée après Marie-Antoinette, période chouette...

Depuis des siècles et des siècles, sans relâche, des femmes se sont levées, se sont battues bec et ongle pour obtenir des droits..

- Le droit d'épouser librement plutôt que d'être considérée comme une dot, un trophée
- Le droit de travailler sans l'assentiment de leurs époux ou famille
- Le droit à la propriété
- Le droit de divorcer sans attendre d'être répudiée
- Le droit de vote
- Le droit à la contraception et à l'avortement...

Et pour finir, sous prétexte d'égalité, on inventa la parité ! Sur le fond, certes, ça donne le change, dans la réalité... J'ai des doutes.

L'an 2000, la loi sur la parité en politique est adoptée ; elle oblige, contraint tous les partis sous peine d'amende, à une femme pour un homme en ordre rangé, la parité c'est mathématique ! Et si les dés étaient pipés ? De belles paroles si l'on s'attarde un peu sur la réalité des faits.

Un petit tour dans le monde du travail ? La moitié des postes occupés par les femmes le sont dans des secteurs de prédilection ! Assistante maternelle, secrétaire, infirmière, aide soignante, sage femme, technicienne de surface, caissière, édifiant non ? Et les pourcentages, justement parlons-en : à travail égal nos salaires sont de 20 à 30% inférieurs à ceux des hommes et 82% des 5 millions d'emplois à temps partiel sont occupés par des femmes. Mieux que rien me direz vous, et comme ça il nous reste un peu de temps pour avoir une vie de famille, élever nos enfants, faire de la politique et de bonnes quiches !

Et en politique, au conseil municipal de Lambesc, c'est comment la parité ?

On paraît parité ou on est parité ? Ne vous y trompez pas, on dirait bien que là non plus la bataille n'est pas gagnée, certains vieux réflexes ont la vie dure et on sent encore, de-ci de-là, quelques bastions que certains de nos pères ne sont pas prêts de lâcher ! Je vous le disais la parité, c'est mathématique, mais pas automatique !

Axiome : alors on peut dire que la parité de fonction sera atteinte si, et seulement si, les femmes qui de part les faits ont intégré des conseils municipaux ou régionaux, occupent autant de postes à responsabilité que les hommes et exercent pleinement le pouvoir qui va avec !

Mylène MAESTRACCI

Démocratie et liberté de vote

Nous avons déjà eu l'occasion d'exprimer notre point de vue concernant la liberté de vote au sein du conseil municipal. En effet, certains peuvent s'étonner que l'on puisse exprimer un avis différent par son vote, alors que l'on appartient à la majorité municipale. Est-ce pour autant qu'on rejoint l'opposition, si lors d'une délibération on vote de la même manière ? Non. Pas plus qu'il ne vient à l'idée de quiconque, que lorsque l'opposition vote avec la majorité, elle se rallie tout à coup à celle-ci.

Nous pensons que l'expression libre du vote est la marque de la vivacité d'une démocratie ; le vote "consensuel" qu'on appelle aussi discipline de groupe pervertit le système. Au nom de la nécessité de faire corps avec le groupe, on tait les divergences d'opinions, que ce soit au sein de la majorité, comme de l'opposition, alors que seul l'intérêt public et le soutien à un projet devraient prévaloir. En effet, faire vraiment partager à 15 membres sur 29 au sein du conseil municipal, le bien fondé d'une décision, nous semble beaucoup plus important que d'afficher un soutien de façade. La nécessité première est de convaincre et non d'imposer ou de combattre de manière dogmatique. Les partis politiques ont toujours choisi de faire taire les dissidences au sein de leur groupe (le fameux : on ferme sa gueule ou on démissionne).

Nous avons toujours été opposés à cette logique partisane, sans pour autant renier nos alliances. Le vote de nos élus reste libre et en tirer des conclusions sur un soutien inconditionnel ou une opposition systématique serait hâtif. Si un jour une rupture avec la politique décidée par la majorité en place s'avérait nécessaire, nous ne manquerions pas de le faire savoir à nos partenaires et de vous tenir informés. Dans l'immédiat, nos élus font leur travail et ce pour quoi ils ont été élus : être au service de leurs concitoyens.

Jean-Philippe LABROUVE

Effluents viticoles

À la période des vendanges, les caves vinicoles doivent faire face à une nécessité qui échappe complètement aux profanes que nous sommes : l'évacuation de leurs effluents de vendange. En effet suite au pressage des récoltes et au début de la phase de vinification ce sont des milliers de litres d'effluents qui ont besoin d'être évacués.

Il n'est bien sûr pas question de rejeter ceux-ci dans le réseau urbain d'évacuation des eaux usées, et encore moins dans le réseau pluvial. Les caves doivent alors s'adresser à des vidangeurs qui les évacuent moyennant finances.

Lors de la construction de la station d'épuration actuellement en service, le directeur de la cave coopérative avait demandé la possibilité de faire traiter les effluents par la SEM, qui est le fermier de notre commune en charge de

la gestion des eaux usées. À l'époque celui-ci avait essuyé un refus de la précédente municipalité. Nous avons en ce qui nous concerne, plaidé pour prendre en charge ces effluents, quitte à utiliser l'ancienne station de Champ Vert comme stockage, afin de ne pas engorger la station par un excès d'eaux usées à traiter en même temps. Il nous semble que cela permettrait à la fois de traiter sur place une pollution locale, et d'économiser des quantités non négligeables de carburant pour évacuer les effluents par camions-citernes.

Bien sûr nous savons qu'il y aura des aménagements à faire ; mais il est aussi du devoir des communes qui ont l'écologie comme préoccupation, d'aider les professionnels à faire face à leurs obligations environnementales.

Jean-Philippe LABROUVE

Aux déchets citoyens !

La collecte de nos déchets est une compétence déléguée à la Communauté du Pays d'Aix qui gère :

- la collecte quotidienne de nos déchets (habitants, commerçants, artisans), représente 259kgs/habitant et par an
- les 16 déchetteries qui reçoivent 88200 tonnes de déchets par an, dont 75% sont valorisés
- la collecte sélective des emballages ménagers (61kgs/an/habitant à Lambesc avec une progression de 4kgs/an/habitant)
- le développement du compostage individuel (530 foyers de Lambesc équipés cette année)
- des démarches pédagogiques et d'informations conduites par le Centre Permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) dans les écoles (250 petits lambescains ont pu en bénéficier cette année)
- la réalisation d'un film sur le Centre de Stockage des Déchets Ultimes certifié ISO 14001 (www-agglo-paysdaix.fr) qui valorise 34% des 242 840 tonnes de déchets collectés

Pour un budget global de 39 millions d'euros/an financé pour 75% par la Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et complété par les transferts des charges communales. Le coût actuel est de 112,90 euros/habitant/an.

En accompagnement de la compétence collecte de la CPA, la commune a mis en place différentes actions :

- l'acquisition de matériels (supports conteneurs, fix-bacs...)

- le ramassage systématique des dépôts sauvages par les Services techniques sur simple appel
- le redéploiement des agents de propreté le samedi matin
- l'information des horaires de la déchèterie et l'extension d'ouverture jusqu'à 18h d'avril à novembre
- l'organisation de réunions régulières pour répondre au mieux aux attentes et aux besoins des habitants
- la nouvelle distribution du livret « Déchets propreté » (disponible sur notre site internet)
- le vote de 2 arrêtés municipaux notifiant le fonctionnement de la collecte des ordures ménagères et l'obligation pour les propriétaires d'animaux de ramasser les déjections sur la voie publique

On le voit, les élus mettent les mains dans le cambouis et mouillent la chemise. Avec l'ensemble des services concernés, ils s'impliquent pour que notre environnement soit plus « propre ».

Il reste que le meilleur moyen, et le plus économique, pour la gestion de ce problème est notre implication responsable de citoyen.

Au quotidien, si l'on est en droit d'attendre que le service public soit assuré, il est également indispensable d'apporter individuellement notre part dans cette action.

Véronique CABANNE

Vous souhaitez participer, proposer, réagir ?

Rendez-vous sur notre blog :

lambesc.autrement.free.fr/BLOG

Vous y trouverez des informations au jour le jour, des billets d'humeur, des coups de gueule, des fous rires...

LAMBESC AUTREMENT

Le bureau

Sylvère CORBIÈRE

Président

Pascal PRIORI

Vice-président

Mylène MAESTRACCI

Trésorière

Caroline DESMONS

Trésorière adjointe

François LAUBEUF

Secrétaire

Véronique CABANNE

Secrétaire adjointe

Georges SPINI

Secrétaire adjoint

Site internet

lambesc.autrement.free.fr

Les élus

LAGIER Alain

Adjoint délégué à l'aménagement durable (Urbanisme, Travaux neufs, Agriculture et Forêts)

SCHAEFFER Florence

Adjointe déléguée à l'éducation et à la petite enfance

DUNE Marie-Line

Conseillère déléguée à l'environnement

MEUNIER Jeanne

Conseillère déléguée à la restauration collective et à la solidarité

BERGA François

Conseiller délégué au cadre de vie et aux déplacements

L'AUTREMENT

Ce numéro, édité à 3500 exemplaires, a été réalisé par :

Véronique Cabanne, Sylvère Corbière, Caroline Desmons, Jean-Philippe Labrouve, François Laubeuf, Mylène Maestracci, Jeanine Roure

Responsable distribution : Jeanine Roure

Relayée par nos distributeurs bénévoles. Merci pour leur dévouement à Lambesc Autrement.

Lambesc Autrement

3, rue du Vallat - 13410 Lambesc

Téléphone : 04 42 92 81 32

Courriel :

lambesc.autrement@free.fr

Site/Blog internet :

<http://lambesc.autrement.free.fr>